

Procès-verbal

**Nombre de
membres en
exercice:** 23

Présents : 19

Votants: 22

Séance du 10 Avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le dix avril l'assemblée régulièrement convoquée le 10 avril 2021, s'est réunie sous la présidence de Michel PORTENEUVE

Sont présents: Michel PORTENEUVE, Nathalie PETELET, Thierry DALLE, Djuwan ARMANDET, Daniel BERTHEOL, Fabienne FARRADECHE, Jérôme LUSSERT, Magalie CLAVEL, Vincent POUZOL, Corine CHARBONNIER, Remy PROD'HOMME, Anne PRADINES, Marc ALBARET, Cynthia SABATIER, Ghyslaine PRADEL, Franck PANAFIEU, Marie-Ange CHARBONNIER, Aline CHANSON, Christophe COLLE, Valérie GINHAC, Vincent MENINI

Représentés: Florian CHALMETON par Fabienne FARRADECHE

Excuses:

Absents: Marie-Laure TIBLE

Secrétaire de séance: Anne PRADINES

M. PORTENEUVE Michel, président de séance, prend la parole et annonce l'ouverture de la réunion à 10h10, il fait l'appel et fait état des procurations.

Deux ordres du jour sont rajoutés en début de séance :

- la création d'un budget annexe « lotissement de Neussargues »
- la nouvelle grille tarifaire pour le camping municipal : ce sujet n'a pas été débattu.

**Objet: Approbation du compte-rendu des délibérations du 27 janvier 2021. -
DEL 2021 048**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'ensemble des délibérations prises lors de la séance du 27 janvier 2021, à savoir :

- Relevé des décisions du Conseil municipal du 04.12.2020
- Prolongation de la convention d'instruction des autorisations d'urbanisme en 2021
- Convention pour l'assistance technique sur la Station d'épuration des Eaux Usées de Neussargues-Moissac avec la SAUR
- Fixation du prix de vente du terrain à Mme DASPIC Jeanine
- Admission en non-valeur de titres de recettes des années 2016, 2017 et 2018 pour un montant de 541.48€
- Adoption d'une motion relative au projet de modification de l'itinéraire de Grande Randonnée GR4
- Transfert des pouvoirs de police spécial du Maire au Président de Hautes-Terres Communauté
- Mise en place d'un système de vidéoprotection à l'Eglise de Moissac (Régularisation)
- Approbation de l'assiette des coupes de bois 2021 pour les forêts relevant du Régime Forestier
- Remplacement candélabre accidenté à Freissinet - AE 109 - Remplacement EP Rue des Ecoles AM 131 (Régularisation)
- Demandes de subventions au titre de la dotation des territoires ruraux (DETR)
- Convention entre la commune de Neussargues en Pinatelle et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- Demande d'exploitation de la carrière des Côtes de Chanzac par l'Entreprise Monneron
- Chemin d'accès au N°44-46-48, Rue de la Sapinette : demande des riverains
- Demande d'un permis de construire : M. Antoine LEMOINE
- Lotissement de Chalinargues : demande d'acquisition d'un lot par M. Rémy DELCROS

- Location à usage professionnel d'un local à l'ancienne école de Mouret
- Demande de subvention auprès de la DRAC : remplacement des Abat-son à l'Eglise de Chavagnac
- Décisions du Maire prise par délégation

Le procès-verbal est refusé à **8 voix** au motif que les délibérations ne sont pas conformes aux débats en conseil : Mme ARMANDET Djuwan - Mme CHARBONNIER Corine - Mme PRADEL Ghyslaine - M. PANAFIEU Franck - Mme CHARBONNIER Marie-Ange - Mme CHANSON Aline - M. COLLE Christophe - Mme GINHAC Valérie

Adopté à 14 voix

Il est évoqué lors du débat que la délibération N°2021-013 concernant le chemin d'accès au N°44-46-48, Rue de la Sapinette : demande des riverains devait être annulée et remplacée au motif que sa transcription ne correspondait pas à la question posée lors du conseil du 27 janvier 2021. Cette délibération a été annulée et remplacée par la délibération n°2021-022 (extrait ci-dessous), mais n'apparaissait pas dans le PV du 27 janvier (oubli). Cette délibération sera annulée et son objet sera remis à l'ordre du jour lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

DEL N° 2021-022

Annule et remplace la délibération n°2021-013 pour erreur matérielle

Mme Pradines ayant procuration de M. Prod'homme Rémy, concerné par cette affaire, précise que ce dernier ne prend pas part au vote

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la lettre de riverains habitants rue de la Sapinette aux N°44-46-48.

Ils exposent qu'ils rencontrent de nombreuses difficultés pour entretenir le chemin d'accès, revêtement et coupe de la végétation.
Les riverains demandent à la commune que ce chemin d'accès devienne propriété de la commune.

Ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil municipal décide :

- **DE TRANSFERER** le chemin d'accès dans le domaine communal pour l'euro symbolique
 - **ACCORD** pour coupe d'herbes et apport de gravier, un panneau voie sans issue sera également posé
 - **AUCUN** goudron ne sera mise en œuvre pour cause des réseaux en infrastructure inadaptés, évacuation des eaux pluviales impossible car les travaux sont conséquents et trop onéreux
- La configuration n'autorise pas des travaux pour le contournement des véhicules, pompier, ramassage des ordures ménagères, livraisons diverses. En ces termes la commune prend à charge l'entretien des nids de poules et coupes de végétation en saison.

Votes : 2 voix contre : Michel PORTENEUVE - Anne PRADINES -
20 voix pour

Objet: Approbation du compte-rendu des délibérations du 19 mars 2021 - DEL 2021 049

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'ensemble des délibérations prises lors de la séance du 19 mars 2021, à savoir :

- 1 - Choix du scénario pour l'eau potable sur la commune de Neussargues-Moissac
- 2 - Demande de subventions pour les réseaux d'eau fuyards sur la Rue du Commerce auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- 3 - Choix du bureau d'études pour les projets d'Assainissement sur la station d'épuration de Neussargues

(En présence de Monsieur Jean-Baptiste DORE, Chargé de projets à CIT et Monsieur Dorian POUMEYROL, Technicien eau potable CIT)

4 - Relevé des décisions du Conseil Municipal du 27 Janvier 2021

5 - Relevé des décisions du Maire prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

6 - Examen et approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2020 du budget principal, des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, du camping et du lotissement

7 - Création d'un poste d'Agent de Maîtrise principal de 2ème classe

8 - Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

9 - Remplacement EP au Bourg de Neussargues Moissac - Affaire n°85 285 032 EP

10 - EP divers à Chalinargues - Affaire n°85 285 033 EP

11 - Acquisition foncière dans le cadre de l'aménagement d'un créneau de dépassement sur la RN 122 : parcelles ZA n°139 "Les grands prés" et ZA n°232 "La Tourille Sud", section de La Tourille et de la Choulou

12 - Vente de la parcelle AK n° NC DA 2 entre la commune déléguée de Chavagnac et Monsieur et Madame MESTIVIER

13- Délibération autorisant le Maire à ester en justice

14 - Délibération autorisant un avocat à ester en justice pour défendre la section de Chavagnac, commune déléguée

15 - Avis du conseil pour un regroupement pédagogique des écoles de Neussargues Moissac et Chalinargues

- Questions diverses (Protection des captages de Chalinargues : un point sera fait par CIT)

Le procès-verbal est refusé à **8 voix** au motif que les délibérations ne sont pas conformes aux débats en conseil : Mme ARMANDET Djuwan - Mme CHARBONNIER Corine - Mme PRADEL Ghyslaine - M. PANAFIEU Franck - Mme CHARBONNIER Marie-Ange - Mme CHANSON Aline - M. COLLE Christophe - Mme GINHAC Valérie

Adopté à **14 voix**

Objet: Relevé des décisions du Maire prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT - DEL 2021 050

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à M. le maire l'ensemble (ou une partie) des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT

Considérant la délibération n°2020_060 ayant pour objet Délégation au Maire en vertu de l'art L2122-22 du CGCT

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises :

- Vente CHARREIRE Eric - SOUBRIER Marie/BOUCHE Géraldine : refus de faire valoir son droit de préemption

- Vente FRANCON Hervé/MEYNIEL Dominique : refus de faire valoir son droit de préemption

Pour : 22 voix

Objet: Vote du budget primitif 2021 - DEL 2021 051

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Neussargues en Pinatelle,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Neussargues en Pinatelle pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 2 629 059.77 Euros

En dépenses à la somme de : 2 629 059.77 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	591 678.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	668 395.00
014	Atténuations de produits	16 219.00
65	Autres charges de gestion courante	171 429.00
66	Charges financières	25 950.00
67	Charges exceptionnelles	32 219.00
022	Dépenses imprévues	100 000.77
023	Virement à la section d'investissement	1 000 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 169.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 629 059.77

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	6 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	122 000.00
73	Impôts et taxes	753 214.00
74	Dotations et participations	919 698.00
75	Autres produits de gestion courante	110 000.00
76	Produits financiers	90.00
77	Produits exceptionnels	2 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	716 057.77
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 629 059,77

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	
204	Autres grpts - Bâtiments et installat°	6 064.45
21	Immobilisations corporelles	28 300.00
23	Immobilisations en cours	1 500.00
16	Emprunts et dettes assimilées	137 000.00
27	Autres immobilisations financières	31 000.00
	Total des opérations d'équipements	2 417 560.60
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 621 425.05

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	343 963.00
16	Emprunts et dettes assimilées	163 633.61
10	Dotations, fonds divers et réserves	134 268.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	569 352.98
27	Autres immobilisations financières	3 444.44
021	Virement de la section de fonctionnement	1 000 000.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	31 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 169.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	352 594.02
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 621 425.05

Votes :

Contre : Corine CHARBONNIER - Marie-Ange CHARBONNIER - Djuwan ARMANDET - Aline CHANSON - Ghyslaine PRADEL - Christophe COLLE - Valérie GINHAC - Franck PANAFIEU (8 voix)

Abstentions : Jérôme LUSSERT - Marc ALBARET - Thierry DALLE (3 voix)

Pour : Michel PORTENEUVE - Nathalie PETELET - Vincent MENINI - Daniel BERTHEOL --
Cynthia SABATIER - Magalie CLAVEL - Fabienne FARRADECHE - Rémy PROD'HOMME --
Vincent POUZOL - Anne PRADINES - Florian CHALMETON par procuration donnée à Fabienne
FARRADECHE (11 voix)

Objet: Vote du budget primitif - Eau et Assainissement - DEL 2021 052

Cynthia SABATIER et Rémy PROD'HOMME quittent la séance à 12h et donnent procuration

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif annexe de l'eau&assainissement de l'exercice 2021 de la Commune de Neussargues en Pinatelle,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget annexe de l'eau&assainissement de la Commune de Neussargues en Pinatelle pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 338 268.28 Euros

En dépenses à la somme de : 338 268.28 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
023	Virement à la section d'investissement	
011	Charges à caractère général	141 790.28
012	Charges de personnel, frais assimilés	36 000.00
014	Atténuations de produits	32 000.00
65	Autres charges de gestion courante	16 250.00
66	Charges financières	1060.00
67	Charges exceptionnelles	500.00
022	Dépenses imprévues	15 000.00
042	Opérat° ordre transfert entre section	95 668.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		338 268.28

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	21 485.28
70	Ventes produits fabriqués, prestations	266 950.00
77	Produits exceptionnels	700.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	49 133.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		338 268.28

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
	Total des opérations d'équipement	669 475.04
16	Emprunts et dettes assimilées	8 260.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	49 133.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		726 868.04

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	161 851.50
16	Emprunts et dettes assimilées	248 779.15
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	95 668.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	220 569.39
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		726 868.04

Votes :

Contre : Corine CHARBONNIER - Marie-Ange CHARBONNIER - Djuwan ARMANDET - Aline CHANSON - Jérôme LUSSERT - Marc ALBARET - Thierry DALLE Ghyslaine PRADEL - Christophe COLLE - Valérie GINHAC - Franck PANAFIEU (11 voix)

Pour : Michel PORTENEUVE - Nathalie PETELET - Vincent MENINI - Daniel BERTHEOL - Cynthia SABATIER par procuration donnée à Daniel BERTHEOL- Magalie CLAVEL - Fabienne FARRADECHE - Rémy PROD'HOMME par procuration donnée à Nathalie PETELET - Vincent POUZOL - Anne PRADINES - Florian CHALMETON par procuration donnée à Fabienne FARRADECHE (11 voix)

Objet: Vote du budget primitif - camping - DEL 2021 053

Cynthia SABATIER et Rémy PROD'HOMME quittent la séance à 12h et donnent procuration

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif annexe du camping de l'exercice 2021 de la Commune de Neussargues en Pinatelle,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget annexe du camping de la Commune de Neussargues en Pinatelle pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 113 697,37 Euros

En dépenses à la somme de : 113 697,37 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	20 500.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	21 000.00
66	Charges financières	1500.00
022	Dépenses imprévues	1 000.00
023	Virement à la section d'investissement	69 697.37
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		113 697.37

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	65 150.00
73	Impôts et taxes	2 500.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	46 047.37
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		113 697.37

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
	Total des opérations d'équipement	68 376.66
23	Immobilisations en cours	22 972.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		91 348.66

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	
021	Virement de la section de fonctionnement	69 697.37
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	21 651.29
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		91 348.66

ADOpte A 22 voix

Objet: Vote du budget primitif - lotissement - DEL 2021 054

Cynthia SABATIER et Rémy PROD'HOMME quittent la séance à 12h et donnent procuration

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif annexe du Lotissement de Chalinargues de l'exercice 2021 de la Commune de Neussargues en Pinatelle,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget annexe du Lotissement de Chalinargues de la Commune de Neussargues en Pinatelle pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 67 400.97 Euros

En dépenses à la somme de : 67 400.97 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat reporté	41.47
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	67 359.50
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		67 400.97

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	22 200.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	41.47
74	Dotations et participations	45 159.50
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		67 400.97

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	150 589.50
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	41.47
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		150 630.97

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	67 359.50
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	83 271.47
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		150 630.97

ADOpte A 22 voix**Objet: Vote des taux d'impositions des taxes directes locales pour 2021 - DEL 2021 055***Cynthia SABATIER et Rémy PROD'HOMME quittent la séance à 12h et donnent procuration*

Le conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
- L'article 1639 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Considérant que le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré à 22 voix pour :

- décide d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,02 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53,39 %
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

ADOPTE A 22 voix

Objet: Fixation du prix de vente du terrain à M et Mme GELLY - DEL 2021 056

Cynthia SABATIER et Rémy PROD'HOMME quittent la séance à 12h et donnent procuration

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal, du courrier reçu par Polygone concernant une demande d'achat d'un pavillon, Rue du Clos Madame, émise par Monsieur et Madame GELLY, locataire depuis le 01 juillet 1986.

Ces logements ont été construits dans le cadre d'un bail à construction qui permet aux locataires de devenir propriétaires de leur logement par rachat au bout d'un certain nombre d'années. Polygone vend le bâtiment et la commune vend le terrain qui avait été mis à disposition de Polygone.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- Le prix de vente est fixé en fonction de la date d'entrée dans le logement du futur propriétaire : pour Monsieur et Madame GELLY, il propose le prix de vente à 20 € le m².
- Les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs.

ADOPTE A 22 voix

Objet: Vente du lot A n°1 (91) au lotissement sur la commune déléguée de Chalinarques à Mme Myriam DAVY - DEL 2021 057

Cynthia SABATIER et Rémy PROD'HOMME quittent la séance à 12h et donnent procuration

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune historique de Chalinarques avait fixé le prix de vente des terrains du lotissement communal à 10 € HT le m².

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme Myriam DAVY, souhaite acquérir un lot situé dans ce lotissement :

- Lot A N°7 d'une superficie de 1196 m² ;
- Ce lot représente une superficie totale de 1 196 m², portant le prix à 11 960 € HT.

Après en avoir délibéré, à 22 voix pour,
Le conseil municipal,

- Décide de vendre le lot A N°7 du lotissement "Les Violonges" d'une superficie totale de 1 196 m² à Mme Myriam DAVY pour un montant de 11 960 € HT.
- Rappelle que cette recette sera inscrite au budget annexe du lotissement.
- Les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTE A 22 voix

Objet: Création d'un budget annexe : "Lotissement de Neussargues" - DEL 2021 058

Cynthia SABATIER et Rémy PROD'HOMME quittent la séance à 12h et donnent procuration

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

1 ° DÉCIDE de la création d'un budget de comptabilité M14 avec stock dénommé "budget annexe "lotissement Neussargues", sur les parcelles cadastrées E874 et E1021, pour une contenance totale de 19 620 m2, dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion du lotissement dont les parcelles sont destinées à la vente.

2° DÉCIDE d'appliquer le régime de la TVA pour la vente des lots.

3° ACCEPTE de solliciter le Comptable public pour obtenir l'immatriculation INSEE et la création du budget annexe « Lotissement Neussargues ».

Votes :

Contre : Corine CHARBONNIER - Marie-Ange CHARBONNIER - Djuwan ARMANDET - Aline CHANSON - Ghyslaine PRADEL - Christophe COLLE - Valérie GINHAC - Franck PANAFIEU (**8 voix**)

Pour : Michel PORTENEUVE - Nathalie PETELET - Vincent MENINI - Daniel BERTHEOL - Cynthia SABATIER par procuration donnée à Daniel BERTHEOL - Magalie CLAVEL - Fabienne FARRADECHE - Rémy PROD'HOMME par procuration donnée à Nathalie PETELET - Vincent POUZOL - Anne PRADINES - Florian CHALMETON par procuration donnée à Fabienne FARRADECHE
Jérôme LUSSERT - Marc ALBARET - Thierry DALLE (**14 voix**)

Objet: Rénovation du petit mobilier protégé au titre des M.H de l'Eglise de Chalinargues - Demandes de subvention - DEL 2021 059

Cynthia SABATIER et Rémy PROD'HOMME quittent la séance à 12h et donnent procuration

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il souhaite procéder à la rénovation du petit mobilier protégé au titre des Monuments Historiques de l'Eglise de Chalinargues, à savoir :

- Fonts baptismaux, pierre, XIIIe siècle
- Christ en croix, bois sculpté et polychrome, XIVe-XVe siècle
- Statue de Saint Antoine et son cochon, bois sculpté doré et polychrome, XVIIIe siècle

Le montant des travaux prévus s'élève à la somme de 18 357.00 € H.T soit 22 028.40 € T.T.C.

Après consultation des entreprises, les entreprises retenues sont :

* Edoc-Ferrière : Fonts baptismaux, pierre, XIIIe siècle - Christ en croix, bois sculpté et polychrome, XIVe-XVe siècle pour 13 150.00 € H.T

* Malbrel Conservation : Statue de Saint Antoine et son cochon, bois sculpté doré et polychrome, XVIIIe siècle pour 5 207.00 € H.T

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valide ces devis et sollicite une aide financière au titre de la restauration sur le budget prévisionnel détaillé suivant :

- DRAC-Auvergne Rhône-Alpes (40%) : 7 342.80 € H.T
- Conseil Départemental du Cantal (15%) : 2 753.55 € H.T
- Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes (30%) : 5 507.10 € H.T

ADOpte A 22 voix

Objet: Rénovation du petit mobilier non protégé au titre des M.H de l'Eglise de Chalinargues - Demandes de subvention - DEL 2021 060

Cynthia SABATIER et Rémy PROD'HOMME quittent la séance à 12h et donnent procuration

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il souhaite procéder à la rénovation du petit mobilier non protégé au titre des Monuments Historiques de l'Eglise de Chalinargues, à savoir :

- Retable latéral nord et ses 3 statues bois polychro et doré XIXème
- Retable latéral sud et ses 3 statues bois polychro et doré XIXème
- Lutrin-aigle bois polychrome XVIIIème
- Statue de saint Roch et son socle, bois sculpté doré et polychrome, XVIIIe
- Confessionnal, bois, XIXème siècle
- Vierge à l'enfant, bois polychrome, XVIIIe
- Statuette de St-Martin, bois polychrome, XVIIIe
- Paire de socle statues St-Roch et St Antoine

Le montant des travaux prévus s'élève à la somme de 81 007.50 € H.T soit 97 209 € T.T.C.

Après consultation des entreprises, les entreprises retenues sont :

- * Edoc-Ferrière : Vierge à l'enfant, bois polychrome, XVIIIe pour 4 600.00 € H.T
- * Malbrel Conservation : Lutrin-aigle bois polychrome XVIIIème - Statue de saint Roch et son socle, bois sculpté doré et polychrome, XVIIIe - Statuette de St-Martin, bois polychrome, XVIIIe - Paire de socle statues St-Roch et St Antoine pour 13 677.50 € H.T
- * Gaydier-Samarkande-Garcia : Retable latéral nord et ses 3 statues bois polychro et doré XIXème - Retable latéral sud et ses 3 statues bois polychro et doré XIXème - Confessionnal, bois, XIXème siècle pour 62 730.00€ H.T

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valide ces devis et sollicite une aide financière au titre de la restauration sur le budget prévisionnel détaillé suivant :

- DRAC-Auvergne Rhône-Alpes (50%) : 40 503.75 € H.T
- Conseil Départemental du Cantal (40%) : 32 403 € H.T
- Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes (10%) : 8 100.75 € H.T

ADOpte A 22 voix

Objet: Demande de M. SOLER - Utilisation d'un local industriel à l'abattoir pour 1€ symbolique - DEL 2021 061

Cynthia SABATIER et Rémy PROD'HOMME quittent la séance à 12h et donnent procuration

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal de la lettre reçu de Monsieur SOLER Jorge qui souhaite rester locataire des deux locaux professionnels de l'abattoir alors qu'il n'a plus la possibilité de verser le montant de son loyer, du fait de la chute importante de ses revenus en raison de la crise Covid qu'il subit directement.

M. Soler souhaite établir un contrat de location professionnelle pour le bâtiment de la farinette et le séchoir, pour un montant de 1€ par mois et ce pour une durée de 3 ans, période durant laquelle il s'engage à payer tous les frais liés à son activité dans ces deux bâtiments : taxe professionnelle, électricité, eau, assurance. De manière générale d'en assurer le bon usage et l'entretien.

A l'issue de cette période de 3 ans, un montant de loyer sera à nouveau proposé et débattu avec le conseil.

Ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Votes :

Contre : Djuwan ARMANDET - Marie-Ange CHARBONNIER - Corine CHARBONNIER - Vincent POUZOL - Thierry DALLE - Marc ALBARET - Jérôme LUSSERT - Nathalie PETELET - Rémy PROD'HOMME par procuration donnée à Nathalie PETELET - **(9 voix)**

Abstentions : Fabienne FARRADECHE - Florian CHALMETON par procuration donnée à Fabienne FARRADECHE - Magalie CLAVEL - Daniel BERTHEOL - Cynthia SABATIER par procuration donnée à Daniel BERTHEOL - Anne PRADINES - Vincent MENINI - Franck PANAFIEU - Ghyslaine PRADEL - Christophe COLLE - Valérie GINHAC - Aline CHANSON **(12 voix)**

Pour : Michel PORTENEUVE

- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de s'entretenir avec M. SOLER afin de revoir le montant du loyer proposé pour les deux bâtiments et proposer un loyer de 50€ minimum.

Objet: Vote du budget primitif - lotissement de Neussargues - DEL 2021 062

Cynthia SABATIER et Rémy PROD'HOMME quittent la séance à 12h et donnent procuration

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif annexe du Lotissement de Neussargues de l'exercice 2021 de la Commune de Neussargues en Pinatelle,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget annexe du Lotissement de Neussargues de la Commune de Neussargues en Pinatelle pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 200 000 Euros

En dépenses à la somme de : 200 000 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
6015	Acquisition de terrain	200 000.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		200 000.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
042 (71355)	Opérations d'ordre de transfert entre sections (variation de stock)	200 000.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		200 000.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
040 (3555)	Opérations d'ordre de transfert entre sections (variation de stock)	200 000.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		200 000.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunt	200 000.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		200 000.00

Votes :

Contre : Corine CHARBONNIER - Marie-Ange CHARBONNIER - Djuwan ARMANDET - Aline CHANSON Ghyslaine PRADEL - Christophe COLLE - Valérie GINHAC - Franck PANAFIEU (8 voix)

Pour : Michel PORTENEUVE - Nathalie PETELET - Vincent MENINI - Daniel BERTHEOL - Cynthia SABATIER par procuration donnée à Daniel BERTHEOL - Magalie CLAVEL - Fabienne FARRADECHE - Rémy PROD'HOMME par procuration donnée à Nathalie PETELET - Vincent POUZOL - Anne PRADINES - Florian CHALMETON par procuration donnée à Fabienne FARRADECHE - Jérôme LUSSERT - Marc ALBARET - Thierry DALLE (14 voix).

Questions et informations diverses

- Corine CHARBONNIER se questionne sur le fait que les chasseurs de Chavagnac utilisent un local sur un bien de section sans payer.
- Corine CHARBONNIER demande si les conventions des biens de sections de Chavagnac ont été faites.
 - ⇒ Réponse donnée : la commission doit se réunir.
- Michel PORTENEUVE informe des nouveaux horaires de la maison des services :
 - Fermée le lundi
 - Ouverte du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 et le samedi matin de 9h à 12h.
- Michel PORTENEUVE informe qu'un exercice National Anti-terrorisme aura lieu sur la commune du 5 au 9 octobre.
- Franck PANAFIEU demande si des candidatures ont été reçues pour l'emploi d'Adjoint Technique et l'emploi de saisonnier pour le camping.
 - ⇒ Réponse donnée : pour le camping oui et pour l'adjoint technique non.
- Ghyslaine PRADEL et lui-même demandent alors que l'appel à candidature soit refait correctement et redéposé sur le site emploi territorial afin de ne pas ternir l'image de la commune.
- Valérie GINHAC s'interroge sur la vérification du travail des agents.
- Marc ALBARET propose d'harmoniser les heures des agents communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h50.

NOM	FONCTION	SIGNATURE
PORTENEUVE Michel	Maire	
PETELET Nathalie	Adjointe Au Maire	
DALLE Thierry	Maire Délégué	
ARMANDET Djuwan	Maire Déléguée	
BERTHEOL Daniel	Maire Délégué	
FARRADECHE Fabienne	Maire Déléguée	
LUSSERT Jérôme	Adjoint Au Maire	
MENINI Vincent	Conseiller Municipal	
TIBLE Marie-Laure	Conseillère Municipale	
CLAVEL Magalie	Conseillère Municipale	
POUZOL Vincent	Conseiller Municipal	
CHARBONNIER Corine	Conseillère Municipale	
CHALMETON Florian	Conseiller Municipal	
PROD'HOMME Remy	Conseiller Municipal	
PRADINES Anne	Conseillère Municipale	
ALBARET Marc	Conseiller Municipal	
SABATIER Cynthia	Conseillère Municipale	
PRADEL Ghyslaine	Conseillère Municipale	
PANAFIEU Franck	Conseiller Municipal	
CHARBONNIER Marie-Ange	Conseillère Municipale	
CHANSON Aline	Conseillère Municipale	
COLLE Christophe	Conseiller Municipal	
GINHAC Valérie	Conseillère Municipale	

